



01/12/2018

Les régimes complémentaires de retraite

Bilan et perspectives

Révisé le 17 janvier 2019



Claude Crevier

Pierre Cormier

Comité Promotion et défense des
droits

APRHQ

1. La situation financière des retraités(e)s est préoccupante

N.B. Les acronymes sont définis à l'annexe 2

- La proportion des personnes de 15 ans et plus qui participent à un régime complémentaire de retraite (RCR) en 2016 : ~ 37 %. En décroissance depuis 1992 (~46 %)¹.
- Ceux qui ont un régime à prestation déterminée (RPD) : ~ 30 % en décroissance depuis 1992 (~43 %)¹.
- Parmi la population de travailleuses et travailleurs en 2013² :
 - 43 % ne font aucune cotisation à un REER ou à un régime complémentaire de retraite (RCR). Si leur situation se maintient et qu'ils n'ont aucun autre revenu, ils devraient devoir vivre qu'avec les régimes publics à la retraite (RRQ, SRG, PSV).
 - 21 % ne contribuent qu'à un REER (habituellement en plus des régimes publics)
 - 17 % contribuent à un REER et à un RCR (habituellement en plus des régimes publics)
- En 2015, les revenus maximums qu'il était possible de tirer des régimes publics pour une personne seule qui prend sa retraite à 65 ans : 21 700 \$³
- Les revenus issus des régimes de retraite publics sont insuffisants pour éviter le risque de pauvreté au Québec⁴.

2. Ce qui cause cette situation

- La couverture des RCR est insuffisante au Canada et leur qualité se détériore
- Le taux d'épargne de la classe moyenne est trop faible
- Le taux de participation des aînés au marché du travail est bas (en croissance depuis 2000)⁵
 - 65-69 ans en 2016 : 21 % 70 ans et plus : 6 %

3. La couverture des RCR est insuffisante et la qualité de ceux-ci se détériore

A) La couverture est insuffisante

- Seulement 37 % des travailleurs cotisent à un RCR.
- La rente moyenne procurée par des RCR, REER, FEER au Québec est de l'ordre de 15 k\$ pour les hommes et de 7 k\$ pour les femmes en 2012⁶.

1 Ève-Lyne Couturier, chercheur à l'IRIS, Évolution des statistiques de retraite, mai 2018, graphique 1

2 Retraite Québec, Constat sur la retraite au Québec, Consultation publique sur le Régime de rentes du Québec, 2016, page 20

3 Michel Lizé, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, page 8

4 Ève-Lyne Couturier, chercheur à l'IRIS, Évolution des statistiques de retraite, mai 2018, p. 7

5 Ève-Lyne Couturier, chercheur à l'IRIS, Évolution des statistiques de retraite, mai 2018, p.4, graphique 4

6 Michel Lizé, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, page 7

B) La qualité se détériore

- Moins de RPD parmi les RCR. La proportion des personnes en âge d'emploi de 15 ans et plus, couvert par un régime autre qu'à prestation déterminée, est en augmentation depuis la fin des années quatre-vingt-dix. (3 %-4 % à 7 %-8 %) ⁷.
- Les employeurs et les gouvernements ont initié à la pièce des changements majeurs dans les RPD qui détériorent la qualité de ceux-ci : ⁸
 - Fermeture des régimes aux nouveaux participants
 - Conversion en régime CD
 - Cotisation supplémentaire des participants
 - Réduction, élimination des clauses d'indexation
 - Réduction des prestations
 - Conversion en prestation cible
 - Loi sur le secteur municipal
 - Loi sur le secteur universitaire.

N.B. La qualité s'est détériorée davantage dans le secteur privé que dans le secteur public.

4. Les causes des difficultés des RPD ⁹

- Cadre législatif mal adapté aux conditions conjoncturelles
- Utilisation des régimes de retraite dans le cadre de négociation
- Autofinancement des employeurs à partir de leur régime de retraite
- Mauvaise capitalisation des objectifs de retraite
- Congés de cotisation/sous-évaluation des coûts
 - Absence de réserve ou de marge
- Amélioration sans tenir compte d'un contexte intergénérationnel
- Dans un contexte général de :
 - Baisse des taux des obligations
 - Amélioration de l'espérance de vie
 - Maturité croissante des régimes.

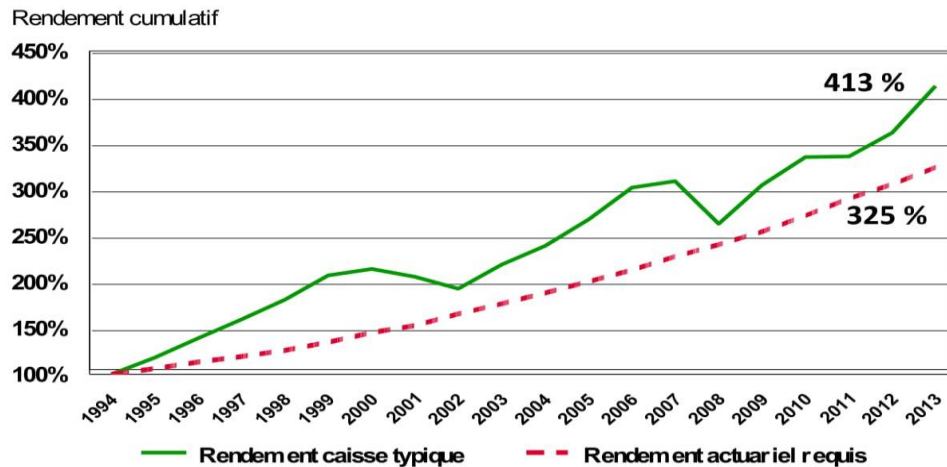
7 Ève-Lyne Couturier, chercheur à l'IRIS, Évolution des statistiques de retraite, mai 2018, graphique 1

8 Michel Lizée, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, p. 21-22

9 Stéphane Lazure, Les innovations institutionnelles porteuses : miser sur ce qui a fait ses preuves, Colloque Obs. de la retraite 2018, p. 8 et Loi 15 : les syndicats ne décolèrent pas, cahier spécial du journal Le devoir du 15 et 16 septembre 2018, p. 2

- Sans les congés de cotisation et sans les améliorations aux régimes (sans augmentation des cotisations), les régimes à prestations déterminées seraient demeurés beaucoup plus en santé. Les employeurs n'auraient pas eu à fournir tant d'efforts financiers dans la dernière décennie. Probablement que ceux-ci ne voudraient pas autant s'éloigner des régimes à prestations déterminées. Voir diagramme suivant :

Depuis 20 ans, un rendement qui a surpassé le rendement attendu de l'actuaire



Ces gains d'expérience permettent d'anticiper que les régimes devraient être en bonne situation financière, malgré 2008. Pourquoi n'est-ce pas le cas ?

La caisse typique a une allocation d'actifs 40% obligations canadiennes Univers, 30% actions canadiennes et 30% actions mondiales et a obtenu le rendement des marchés. Le rendement actuariel requis en 1994 était de inflation + 4,5% annuellement.

19

Source : Graphique extrait de Michel Lizée, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, p.19

5. Actions des gouvernements pour tenter de diminuer le choc de la détérioration des RPD pour les participants et les retraités :

- Projet de loi 57 (Loi 29) sanctionné en 2016 empêche la conversion massive de RPD en RCD¹⁰.
- Projet de loi 176 sanctionné en juin 2018 empêche d'avoir des conditions salariales différentes en fonction de la date d'emploi. (Ne s'applique pas aux disparités existantes)¹¹.

10 Stéphane Gamache, Portrait des régimes complémentaires de retraite au Québec, Présentation au Colloque de sept. 2018, p. 10

11 Stéphane Gamache, Portrait des régimes complémentaires de retraite au Québec, Présentation au Colloque de sept. 2018, p. 22

- L'ancien gouvernement semblait vouloir faciliter la transformation des RPD en RPC¹²... Actuellement, il se fait des travaux à Retraite Québec pour étudier le développement potentiel des RPC¹³.
- Les gouvernements développent des régimes pour stimuler l'épargne en vue de la retraite :
 - **Québec** : Régimes volontaires d'épargne retraite (RVER)¹⁴
 - Nombre de participants potentiels (évaluation de 2018) : un million
 - Nombre de travailleurs participants au 30 juin 2018 : 84 368
 - Le RVER est très semblable à un REER. Les cotisations sont investies dans de grands fonds communs pour réduire les coûts
 - Il est entré en vigueur le 1er juillet 2014 et s'applique aux employeurs de 10 salariés et plus
 - L'employeur n'est pas tenu de cotiser, mais c'est lui qui choisit l'administrateur où l'argent sera investi
 - Le participant supporte le risque de placement et le risque de survivance. Les frais de gestion sont plus élevés et les rendements plus bas en comparaison du RRQ ou des RCR.
 - **Canada** : Régime de pension agréé collectif (RPAC) pour les employés d'entreprises de juridiction fédérale (équivalent du RVER).
- L'épargne individuelle pour assurer sa retraite est une option coûteuse comme le montre le diagramme de la page suivante.

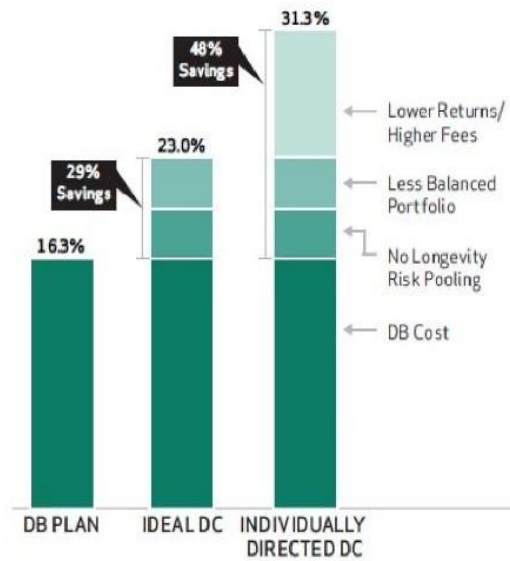
12 Michel Lizée, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, p.35

13 Stéphane Gamache, Portrait des régimes complémentaires de retraite au Québec, Présentation au Colloque de sept. 2018, p. 30

14 Michel Lizée, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, p.28 à 32
Stéphane Gamache, Portrait des régimes complémentaires de retraite au Québec, Présentation au Colloque de sept. 2018, p. 29

Régimes OD vs PD : retour sur l'investissement ?

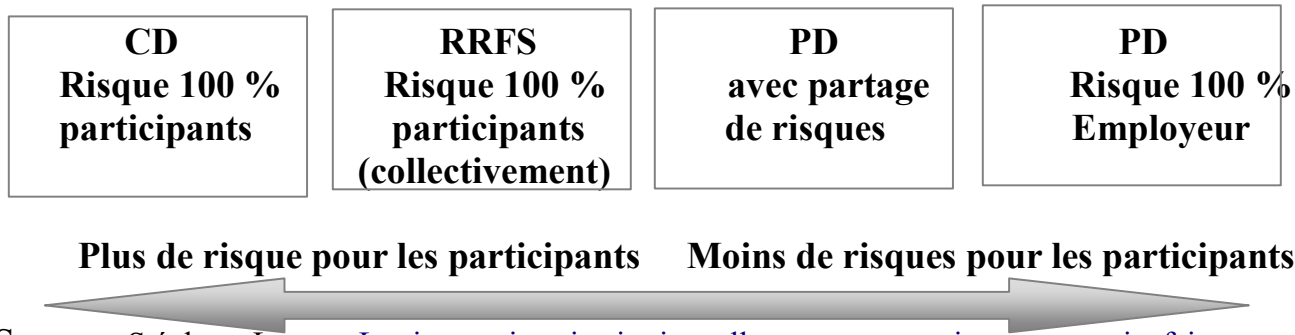
Figure 1:
Cost of DB and DC Plans as a Percentage
of Payroll



Étude : Still a Better Bang for the Buck An Update on the Economic Efficiencies of Defined Benefit Pensions, National Institute on Retirement Security, décembre 2014 Par William B. Fornia, FSA, et Nari Rhee, PhD (mise à jour de l'étude de 2008)

Source : graphique extrait de Stéphane Lazure, Les innovations institutionnelles porteuses : miser sur ce qui a fait ses preuves Colloque Obs. de la retraite 2018, p.4

6. Évolution des régimes de retraite



Source : Stéphane Lazure, [Les innovations institutionnelles porteuses : miser sur ce qui a fait ses preuves](#)
Colloque de l'Observatoire de la retraite 2018, p.9

Ne s'en va-t-on pas vers plus de risques pour les participants ?

- Plus de risques pour les participants demande :
 - une meilleure gestion des risques
 - une bonne représentation des retraités dans les prises de décision.
- Exige un dialogue social entre les employeurs, les syndicats et les retraité(e)s
 - Au Québec : le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) relevant du ministère de la main-d'œuvre est responsable des consultations¹⁵.
 - Les retraités ne semblent pas faire partie des partenaires à consulter.
 - Le CCTM voit la nécessité :
 - D'harmoniser les lois et règlements afin d'en faciliter l'application et la compréhension pour les citoyens et citoyennes
 - De créer une banque de données pour mieux faire face aux défis liés à la retraite, au vieillissement de la population, au rôle des travailleurs expérimentés et à la pénurie de main-d'œuvre.
- **Nouvelles initiatives et propositions qui émergent dans les discussions**
 - Les régimes de retraite par financement salarial (RRFS), une approche originale pour les petites entreprises et peut-être aussi pour les grandes...? (Voir l'annexe 1)
 - La création de comptes individuels au RRQ (proposition en élaboration)
 - Implication des Caisses de retraite dans l'amélioration de l'offre d'hébergement pour les aînés (proposition).

15 Me François Lamoureux, Président du comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. L'avenir des régimes de retraite au Québec et le dialogue social, Colloque de l'Obs de la retraite 2018

Annexe 1

Les RRFS, une réglementation originale

- À l'initiative de la FTQ, la Régie des rentes a élaboré une réglementation visant à permettre à des employeurs privés qui ne sont pas de très grandes entreprises de mettre sur pied des régimes PD soutenables et adaptés à leurs contraintes.
- Le règlement régissant les RRFS, en place depuis 2007, permet la mise sur pied de **Régimes de retraite par financement salarial** à employeur unique ou interentreprises qui concilient une **rente garantie à vie** et une **cotisation patronale fixe**.
- Un régime avec une réglementation axée sur la sécurité, la pérennité et l'équité intergénérationnelle, qui a tiré des leçons des difficultés des régimes PD existants.
- Pour les 2 promoteurs des RRFS interentreprises existants, les RRFS sont un **complément** à un **RRQ amélioré**, qui est l'option à privilégier pour **améliorer la sécurité du revenu** à la retraite de **l'ensemble des travailleurs et travailleuses**.

Le cœur de l'approche RRFS axée sur la sécurité et la pérennité

1. **L'employeur** doit cotiser **au moins 50%** du coût normal, mais sa cotisation est **fixe**.
2. La **rente est garantie à vie** et ne peut être réduite quels que soient le rendement ou la situation financière du Régime.
3. La cotisation totale doit être suffisante pour:
 - a) **Financer la rente** garantie
 - b) **Financer l'indexation** de cette rente au coût de la vie entre aujourd'hui et le décès de chaque participant ($\pm 46\%$). Cette indexation est **conditionnelle à la situation financière du Régime**. La cotisation additionnelle alimente ainsi une importante **réserve d'indexation** qui sert également de coussin pour réduire le risque de déficit.
4. Si, malgré tout, le régime devait être en déficit, une partie de la cotisation salariale servirait à amortir le déficit.
5. Seuls les **régimes à salaire carrière** et les **régimes à prestations uniformes** sont permis
6. La gestion du risque d'un RRFS vise d'abord à **protéger le niveau de la Réserve d'indexation pour éviter le risque d'un déficit**. Au besoin, l'Indexation peut être reportée jusqu'à ce que la réserve redevienne suffisante, et on indexerait d'abord les années les plus lointaines qui n'ont pas encore été indexées.

Un développement continu: *ce n'est qu'un début*

- 3 régimes en place à ce jour:
 - RRFS-FTQ, un régime interentreprises pour les syndicats affiliés à la FTQ: 155 employeurs, près de 10 000 participantes et participants, actifs de 80 millions \$, capitalisation de 189 %.
 - RRFS des groupes communautaires et de femmes (566 employeurs, 5 000 participantes (86%), actifs de 32 millions \$, capitalisation de 168%)
 - RRFS des travailleurs de Niobec, mis sur pied par la section locale 666 du syndicat UNIFOR (FTQ)
- Autres régimes sur le point d'être mis sur pied
 - RRFS pour les futurs salariés de certaines installations d'Alcan au Québec;
 - RRFS pour certains groupes de policiers qui veulent reprendre le contrôle de leurs régimes de retraite
- Les RRFS, une alternative nettement plus viable que les régimes à prestations cibles parce qu'ils mutualisent les risques au niveau de l'ensemble des participants et qu'ils **concilient la sécurité d'une rente garantie à vie quels que soient le rendement ou la situation financière du régime avec une cotisation patronale fixe.**

Source de l'annexe 1 : Michel Lizée, Le système de retraite au Québec, État des lieux et dynamique récente, Colloque Obs. de la retraite 2015, p.19 et suivantes

Annexe 2

Acronymes

FEER :	Fonds enregistré de revenu de retraite
PSV :	Pension de sécurité de vieillesse
RCD	Régime à cotisations déterminées
RCR :	Régime complémentaire de retraite
REER :	Régime d'épargne retraite
RPAC :	Régime de pension agréé collectif
RPC :	Régime à prestation cible
RPD :	Régime à prestations déterminées
RRQ	Régie des rentes du Québec
RRFS :	Régime de retraite par financement salarial
RVER :	Régime volontaire d'épargne retraite
SRG :	Supplément de revenu garanti